



Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le 10 JUIL. 2024
ID : 032-253200240-20240709-2024_111-DE

DÉLIBÉRATION 2024-111

Nombre de membres en exercice : 68
Nombre de membres présents lors de la délibération : 5
Nombre de membres ayant donné procuration :
Nombre de membres remplacés par leurs suppléants : 1
Date de convocation : 28/06/2024
Date d'envoi à la SP de condom : 10/07/2024
Date de publication : 10/07/2024
Votes contre :
Votes pour : 5
Abstentions :

L'an deux mille vingt-quatre et le 4 juillet à quatorze heures trente, le Comité Syndical Armagnac Ténarèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son siège Z.I."Lauron" - Route de Nogaro - 32800 EAUZE, sous la présidence de Monsieur Nicolas MELIET, Président.

Présents : Mme CLAVE Gabrielle, Mr LABURTHER Michel, Mr MELIET Nicolas, Mr MILLIEZ Philippe, Mr RENARD Jean-Pierre,

Excusés remplacés par : Mr CAZZOLA Bruno remplacé par Mr MILLIEZ Philippe,

Ayant donné procuration:

Absents excusés: Mr ALBINET David, Mme ARSLANIAN Geneviève, Mr AXMANN Roland, Mr BEGUE Christophe, Mr BOUE Guy, Mme BRIANE Huguette, Mr CAZES Jérôme, Mr CAZZOLA Bruno, Mme CHIVA Amandine, Mme COLLADELLO Marie-Claire, Mme DELLA VALLE Valérie, Mme DESPAX Nelly, Mr DONA Edouard, Mr DUBOUCH Joël, Mme ESPERON Patricia, Mr ESPIAU Joël, Mr FALTRAUER Franck, Mr FARGUES Jean-Bernard, Mr FASOLO Robert, Mr JAUMAIN Jérôme, Mr JORIEUX Michel, Mr KUTCHUKIAN Grégoire, Mme LABORDE Marie-Clémence, Mme LABORDE NOYER Martine, Mr LAFFORGUE Mathieu, Mme LANEQUE Valérie, Mr LUSSAGNET Wilfried, Mr MINIAYLO Pierre, Mme MONDIN SEAILLES Christiane, Mme MONGIS Nadine, Mme NEGRINI Régine, Mme PENA Roselyne, Mme PETITJEAN Marion, Mr PHILIP Alain, Mr PIQUEMAL Vincent, Mr QUINTILLA Christophe, Mr SAINT-MARTIN Joël, Mr TOURNE Jean-Pierre, Mme TOURNIER Elisabeth, Mme TUMELERO Hélène

Absents: Mr BELLOT Daniel, Mr BENJADDI Miloud, Mr BEYRIES Philippe, Mr BEZERRA Gérard, Mr CECEILLE Gérard, Mme DHAINAUT Annie, Mr DULERM Pierre, Mr DURAND Georges-Manuel, Mr FERNANDEZ Xavier, Mr GABAS Michel, Mr GIACOMAZZI Stéphane, Mr GOURGUES Gérard, Mme LACAVE Delphine, Mr LAFORE Michael, Mr LAMORT Pierre, Mr LANSMANT Sébastien, Mr MAO Jean-Pierre, Mr MEYROUS Jérôme, Mr MONTARET Jérôme, Mme PINSOLLES Nicole, Mr ROBERT François, Mr ROZES Xavier, Mr SCARAVETTI Henri, Mr TIMOTHEE Frédéric .

Participant sans droit de vote : Mme CAMPAGNOLLE Dorothée, DGS.

Secrétaire de séance : Mme CLAVE Gabrielle

Considérant que le Comité syndical régulièrement convoqué le 20 juin 2024 n'a pas pu se réunir le 27 juin 2024 faute de quorum,

Considérant que le Comité syndical a été à nouveau convoqué le 28 juin 2024 à la date du 4 juillet 2024, soit dans un intervalle d'au moins trois jours, et qu'aucune condition de quorum n'est requise,

Le Président déclare en ouverture de séance que le Conseil syndical peut régulièrement se réunir pour délibérer sur l'ordre du jour.

Envoyé en préfecture le 10/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le 10 JUL. 2024

ID : 032-253200240-20240709-2024_111-DE

Budget de l'Eau - Réalisation d'un prêt de 329 000 Euros auprès de l'Agence France Locale

Monsieur le Président rappelle que pour procéder aux investissements du budget de l'Eau de l'exercice 2024, il est opportun de recourir à un prêt long terme pour un montant de 329 000 Euros.

Le Conseil syndical, après avoir pris connaissance des différentes offres, après avoir pris connaissance en tous ses termes de l'offre établie par l'Agence France Locale, Société Anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire, dont le siège social est situé 112 Rue Garibaldi, 69006 Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 799 379 649, et après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser Monsieur Nicolas MELIET, Président du Syndicat Armagnac Ténarèze (SAT32) à signer le contrat de prêt avec l'Agence France Locale selon les caractéristiques suivantes :

Article 1 : Principales caractéristiques du prêt

- Montant du contrat de prêt : 329 000 EUR (Trois cent vingt-neuf mille Euros)
- Durée Totale : 30 ans
- Mode d'amortissement : échéances constantes trimestrielles
- Taux Fixe : 3.77%
- Base de calcul des intérêts : Base 30/360
- Commission d'engagement : Néant
- Frais de dossier : Néant

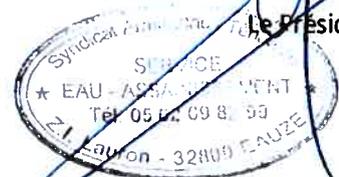
Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Monsieur Nicolas MELIET, Président du Syndicat Armagnac Ténarèze (SAT32), est autorisé à signer le contrat afférent au prêt ci-dessus décrit, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, à toutes formalités, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Fait à EAUZE, le 9 juillet 2024



Le Président,

Nicolas MELIET